



**Séance du 08 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire  
**Présents** : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

**Absent ayant donné procuration** : Mme CAPDEVOLLE (M. CHAPOTHIN), M. HUSTET (M. LAFFAILLE), M. LENOIR (M. CAYRON)

**Absent excusé** : M. REIMANN

**Secrétaire de séance** : M. CAYRON.

oo

**Objet : Finances - État récapitulatif annuel des indemnités des élus**

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi,

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2023.  
Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Gérard CAYRON



Bernard PEYROULET

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| Exercice          | Présents | Votants |
| 23                | 19       | 22      |

  

| CONVOCAATION |            |
|--------------|------------|
| Date :       | 01/03/2024 |
| Affichage :  | 01/03/2024 |